

211C1495
FR0000064511-OP016-A03

10 août 2011

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

SCHAEFFER-DUFOUR

(Euronext Paris)

- 1 - Le 10 août 2011, la Banque Neufilze OBC, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée H.G.D. Participations¹, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat visant les titres SCHAEFFER-DUFOUR sera réouverte **du 11 au 24 août 2011 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

A l'issue de l'offre publique d'achat, HGD Participations détient (cf. D&I 211C1487 du 10 août 2011) :

- individuellement, 376 333 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentant autant de droits de vote, soit 45,41% du capital et 30,12% des droits de vote de la société ;
- de concert avec la société Techniphoto SAS (contrôlée par M. Vincent Dufour) et MM. Luc Dufour et François-Régis Motte, 527 319 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentant 678 305 droits de vote, soit 63,62% du capital et 54,28% des droits de vote de la société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
HGD Participations	376 333	45,41	376 333	30,12
Techniphoto	147 794	17,83	295 588	23,65
Luc Dufour	292	0,04	584	0,05
François-Régis Motte	2 900	0,35	5 800	0,46
Total concert	527 319	63,62	678 305	54,28

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions SCHAEFFER-DUFOUR non détenues directement par lui, à l'exception des 147 794 actions détenues par la société Techniphoto et des 264 actions auto-détenues par SCHAEFFER-DUFOUR, soit un maximum de 304 440 actions, au prix de **24 € par action**.

- 2 - Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions réglementaires relatives aux interventions sur les titres concernés par l'offre pendant la période d'offre sont applicables (articles 231-38 à 231-41 et 232-16 du règlement général).

¹ Dont les actionnaires principaux sont M. Vincent Dufour (à hauteur de 25,4% du capital, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Techniphoto qu'il contrôle), M. François-Régis Motte (24,6% du capital) et la société A Salmon (14% du capital), le solde étant détenu par des membres de la famille Dufour.

² Sur la base d'un capital composé de 828 831 actions représentant 1 249 583 droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.